

## **1 Qu’est ce que la maladie ?**

C’est une altération, une dégradation de la santé de sorte que l’individu se trouve dans un état général de malaise.

A cette définition objective de la maladie, l’Islam nous offre une dimension spirituelle du sens même de cet état.

### **La maladie comme épreuve.**

**Le Prophète (p&s) a dit :**

*“Le croyant est sans cesse éprouvé dans sa personne, dans sa progéniture et dans ses biens jusqu’à ce qu’il se rende à Dieu, exempt de toute faute”.* (Tirmidhi & El Hakim).

Durant sa vie l’individu est soumis à de nombreuses épreuves : la maladie, la pauvreté, la mort, les calamités... Ces circonstances douloureuses dévoilent chez lui un comportement qui peut exprimer soit de la révolte, soit de la reconnaissance, soit de l’ingratitude.

C’est là que Dieu nous apprécie. Sommes-nous constants dans l’aisance comme dans la pauvreté, dans la maladie comme dans la santé, dans le malheur comme dans la joie? C’est à l’occasion de ces grands événements que notre foi est mise à l’épreuve et révèle soit son authenticité soit sa fausseté. Dieu nous met en garde, les épreuves sont inéluctables et il faut s’y préparer afin de ne pas être pris au dépourvu. Elles existent pour nous éprouver.

**Dieu Exalté dit :**

*« Nous vous éprouverons pour connaître ceux d’entre vous qui luttent, ceux qui sont constants »* (47 : 31)

Le fils de ‘Abbas que Dieu soit satisfait de lui a dit : « La première chose que Dieu a écrite sur la Table bien gardée (table où sont inscrits les arrêts de Dieu), ce sont ces mots :

*« En vérité, je vous le dis, Je suis le Dieu véritable ; Il n’y a pas d’autre Dieu que Moi. Muhammad est Mon serviteur et Mon envoyé ; quiconque se soumet à Mes arrêts, se résigne au malheur dont Je le frappe et se montre reconnaissant de Mes bienfaits, celui-là Je l’inscris au nombre des hommes à la foi sincère, et je le ferai ressusciter avec cette catégorie de justes ; mais celui qui, au contraire, ne se soumet point à Mes arrêts, qui ne se résigne point aux afflictions dont Je le frappe et ne se montre*

*point reconnaissant de Mes bienfaits, que celui-là prenne un autre Dieu que Moi ».*

### **► La maladie efface les péchés.**

**Le prophète (p&s) a dit :**

*« Tout mal qui atteint le musulman, agit-il d’une lassitude, d’une maladie ou d’une angoisse, même d’une piqûre d’épine, lui vaut de la part de Dieu une rémission de ses péchés. »*  
(Bukhari & Muslim)

*“Tout croyant, touché par quelque maladie, verra Dieu s’en servir pour lui pardonner ses péchés”* (Tabarani & El Hakim)

### **► Les œuvres du malade continuent.**

**Le Prophète (p&s) a dit :**

*“Quand un serviteur tombe malade ou part en voyage, Dieu lui inscrit l’équivalent de ce qu’il faisait (comme œuvres bonnes) à résidence en étant sain”.* (Bukhari & Abu Daoud)

## **2. Quelle attitude adopter face à la maladie ?**

### **a) La patience**

Sachant que la maladie efface les péchés et qu’elle constitue une épreuve, une attitude s’impose ; La Patience. Elle est une vertu indispensable à la vie et à la foi du musulman. Il doit habituer son âme à supporter l’adversité sans lassitude, attendre les résultats même s’ils ne sont pas immédiats et faire face aux difficultés quels que soient leurs gravités et leur poids avec un cœur qui n’a point de doute. Rester confiant et garder l’espoir.

**Le Prophète (p&s) a dit :**

*« Celui qui loue Dieu pour avoir été comblé, celui qui supporte patiemment l’épreuve, celui qui se repent après une injustice, celui qui pardonne après avoir été lésé ». « Ceux là auront la sûreté et seront bien guidés ».* (Tabarani)

**Le Prophète (p&s) disait :**

*“Celui qui s’efforce à supporter patiemment (le malheur) Dieu le dotera de patience. Nul ne reçoit plus ample bonheur que la patience”* (Bukhari & Mouslim)

*« Cherchez secours dans la patience et dans la prière ».*

(2 : 45)

## **b) Le malade se soigne.**

**Le Prophète (p&s) a dit :**

*“Dieu a fait les maladies. Il a accordé à chaque maladie un remède, ne vous soignez pas par ce qui est illicite”.*  
(Abu Daoud).

Le malade doit chercher à se soigner par tous les moyens permis par la morale islamique, tout en se remettant à Dieu pour l’issue heureuse de sa maladie car la guérison reste du domaine de la volonté Divine.

*« ...et quand je suis malade, c’est Lui qui me guérit ».*

(26 : 80)

## **c) La plainte du malade**

Il est permis de se plaindre au médecin et à l’ami mais il faut louer Dieu avant de se plaindre.

**Le Prophète(p&s)a dit :**

*“Quand un serviteur tombe malade, Dieu lui envoie deux anges et les charge de voir ce que dira ce malade à ceux qui viennent lui rendre visite. S’il loue Dieu, ils rapportent ceci à Dieu qui en est informé. Dieu ensuite dit : “Si mon serviteur meurt, Je me chargerai de l’introduire au Paradis. S’il s’en remet, Je lui substituerai une chair meilleure et un sang meilleur que le sien et lui pardonnerai ses péchés”.* (Malik & Ibn Abi - Dunya)

## **3. La visite du malade.**

**a) Il est recommandé de se soucier de la santé de ceux qui nous entourent ainsi que de leur rendre visite s’ils sont malades.**

**D’après Abou Houraira le prophète (p&s) a dit :**

*« Dieu à Lui la Puissance et la Gloire, au Jour de la Résurrection, dira : « Hô fils d’Adam ! Je suis tombé malade et tu ne M’as pas visité ? Seigneur, répondit l’homme comment te rendre visite et Tu es le Seigneur des mondes ? Ne savais-tu pas que mon serviteur untel est tombé malade et tu ne l’as pas visité ? Ne savais-tu pas que si tu l’avais visité tu M’aurais trouvé chez lui?... ».* (Muslim)

